

enjeux

SYNTHÈSE D'ÉTUDE DE L'OREF

LE SPORT ET LES LOISIRS SPORTIFS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON UN SECTEUR D'EMPLOI A LA CROISEE DES CHEMINS

“ A maints égards, le Languedoc-Roussillon apparaît comme une des régions les plus sportives de France. Cela fonde la demande de la Région pour apprécier plus finement ce secteur, en termes d'emplois, et ses incidences en matière de formation. La synthèse des premières investigations présentées ici est éclairante. Le secteur du sport et des loisirs sportifs connaît une croissance d'emplois remarquable et son modèle d'organisation, très largement associatif, se transforme. Une nouvelle branche professionnelle se structure et s'organise pour améliorer la qualité des emplois et des métiers d'encadrement de la pratique sportive, dont les motivations sont aujourd'hui plurielles.

Le rapport d'étude complet de ces travaux sera très prochainement mis en ligne sur notre site (www.oref-lr.org). Je souhaite vivement qu'il participe à la professionnalisation de ce secteur en fort développement en région.

Alain CWICK
Président de l'OREF



Dans les stades ou en nature, en équipe ou en individuel, des millions de pratiquants et de spectateurs oscillent entre sport loisir et sport spectacle. Autrefois circonscrite à quelques disciplines référencées réservées à une élite, la pratique sportive conjugue aujourd'hui "massification, individualisation et diversification"¹ et s'impose en véritable phénomène de société.

Quel que soit l'indicateur considéré le Languedoc-Roussillon est davantage sportif que la moyenne des autres régions françaises : plus d'un habitant sur deux pratique une activité sportive, plus de 600 000 licenciés et plus de 65 000 bénévoles se retrouvent dans les 8 000 associations sportives recensées. Au total, on peut estimer

Aux côtés du mouvement sportif, l'Etat et les collectivités territoriales, conscients de l'évolution des enjeux auxquels le sport renvoie, ont accru fortement leurs champs d'intervention depuis le début des années 80. Aménagements, événementiels, mais aussi politiques de l'emploi ou de formation, sont investis par des pouvoirs publics qui intègrent progressivement ce nouveau levier de développement. Ce parti pris est aujourd'hui renforcé par la prise de conscience de la place croissante du sport dans l'attractivité résidentielle et touristique des territoires.

Auteurs

Bernard NICOLAIDIS et Véronique SIAU (Cabinet Sport Emploi Développement), Bruno BERENGUEL (OREF).

Une étude en cours

A ce jour plus de trente personnes ressources, organisateurs de services sportifs, institutionnels en charge des politiques publiques et de la formation, responsables du mouvement sportif ou d'organismes de soutien de la vie associative et de l'emploi, ont été auditionnés. Le matériau ainsi recueilli et l'exploration documentaire d'ores et déjà effectuée nous permettent de poser qualitativement la situation et l'évolution du champ du sport en région.

Ces analyses seront ultérieurement complétées par une enquête auprès de quarante structures issues du secteur privé qui est le coeur de l'étude (**structures relevant de la convention collective nationale du sport, de l'équitation, du golf** ainsi que **des structures de remise en forme**). Seront abordés principalement, les questions renvoyant au(x) métier(s), aux activités, aux qualifications et aux perspectives de développement. L'exploitation d'un questionnaire envoyé à près de 2000 acteurs du sport en région, viendra conforter l'analyse. Des évaluations qualitatives et quantitatives, portant sur les seuls **emplois de l'encadrement sportif**, seront également conduites **dans les secteurs des loisirs, du tourisme, du secteur social et de la fonction publique**.

à plus de 6 000 le nombre d'emplois liés au sport et aux loisirs sportifs en région.

La place du sport dans l'économie, l'emploi et les équilibres sociaux des territoires, a fortement évolué ces deux dernières décennies. Du club associatif, modèle plus présent en région, au prestataire de service, à visées plus marchandes, la professionnalisation est en marche mais reste fragile. Cette évolution est cependant très perceptible en région. Pour qu'elle se poursuive, les acteurs réclament aujourd'hui, un accompagnement renforcé dans la gestion de l'emploi et la redéfinition des contenus de formation relatifs aux métiers d'encadrement du sport et de gestionnaire de projet sportif.

Confronté à un développement exponentiel qui le place face à de nouvelles exigences à caractère économiques, sociales et financières, ce secteur, historiquement structuré par le mouvement associatif sportif et géré par des bénévoles passionnés, est aujourd'hui investi par les acteurs de la sphère marchande.

Ces évolutions impliquent, pour la pratique, l'encadrement, la gestion et la promotion du sport, de nouvelles compétences. C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier les enjeux et l'impact du sport en Languedoc - Roussillon, que se proposent de clarifier les lignes qui suivent, en s'appuyant sur les premiers résultats d'une étude en cours.

UN VECTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION

POUR apprécier les enjeux de développement auxquels renvoie le sport en Région, il faut prendre en considération les grandes tendances qui l'impactent, au premier rang desquelles figurent la place prépondérante du cadre de vie dans le choix résidentiel des entreprises et des Hommes, et l'importance du bien-être, de

la santé et de la convivialité dans les nouveaux modes de vie et de consommation. Ce contexte, renforcé par l'accroissement du temps libre, a profondément modifié les rapports entre sport, économie et territoires.

UNE REALITE ECONOMIQUE TANGIBLE

LE sport représente une valeur économique tangible, que la mesure porte sur les consommations des sportifs dits "actifs" ou "inactifs" (spectateurs ou accompagnateurs), sur les retombées économiques des événementiels sportifs (cf. le mondial de rugby² ou les événementiels sportifs de nature) ou sur l'évolution de secteurs d'activité connexes comme la fabrication ou la vente d'article et de matériel de sport (En 2005, le poids des établissements rattachés aux activités sportives étaient au nombre de 1995 dont 723 pour le commerce de détail d'articles de sports et de loisirs)³.

Le climat, l'étendue du littoral, la diversité des paysages, la richesse des ressources naturelles et l'évolution des consommations touristiques placent la région en situation favorable pour développer les loisirs et les sports de nature, en particulier dans les zones rurales et de moyenne montagne. Cette tendance a notamment été mise en exergue par l'étude Coach Omnium sur le tourisme d'affaire en 2005⁴. L'hôtellerie de plein air quant à elle s'appuie largement sur l'offre de services sportifs⁵.

UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE

LE rôle du sport dans la cohésion sociale des territoires est aujourd'hui reconnu.

Il offre des garanties pour le maintien de la santé des populations urbaines de plus en plus sédentaires, il contribue directement à l'éducation des jeunes et à la sociabilisation de ses pratiquants et il joue par ailleurs un rôle de "témoin" déterminant entre générations et individus de conditions sociales et professionnelles différentes.

Dans les zones urbaines à forte croissance démographique, l'association sportive représente un espace de rencontre privilégié et dans les zones rurales, de montagne ou d'arrière pays, elle devient parfois le seul espace d'animation.

Vecteur de sociabilité indispensable pour le devenir des zones en difficulté et facteur de cohésion voire d'identité pour les territoires les plus attractifs, le rôle intégrateur du sport en région n'en est que plus renforcé.

En région, la place du sport est supérieure à la moyenne nationale, quelque soit l'indicateur observé. L'implantation particulièrement marquée d'équipements sportifs illustre à la fois la capacité du territoire à prendre en considération les attentes de sa population et à anticiper sur sa croissance démographique.

Ces données renforcent la pertinence de sa prise en considération comme facteur d'intégration et de cohésion sociale de premier ordre en région.

CROISSANCE ET DIVERSITÉ DES EMPLOIS DES MÉTIERS DU SPORT

L'ENCADREMENT de la pratique sportive demeure le coeur des métiers sportifs mais le sport mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs sur des logiques sportives, économiques, socio-

éducatives, territoriales ou environnementales. Leur nombre s'est fortement accru ces dernières années.

DES EMPLOIS DANS DES SECTEURS D'ACTIVITE VARIES

DANS le **secteur social**, "animateurs sportifs" mais aussi "animateurs socio sportif" utilisent parfois exclusivement le sport dans leurs démarches de médiation ou de prévention sociale. Ces emplois ont la particularité d'être occupés par des agents ou des salariés dont l'essentiel parfois de l'activité consiste à accompagner le développement, la promotion et la pratique sportive, sans pour autant qu'il soit systématiquement fait mention de cette singularité.

En charge de l'animation sportive, les "agents d'exploitation des équipements sportifs", les "directeurs des sports" ou "responsables des activités physiques et sportives" officient au sein des **collectivités territoriales** et des services déconcentrés de l'Etat.

Dans les établissements publics (de type Parc Naturel Régional ou Chambres consulaires), les **associations de développement ou de promotion touristique** (de type Comité Régional ou départemental

2- Cf. INSEE "Repères conjoncture - n°21 - nov.2007

3- Cf. <http://drdjs-languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr/>

4- Conférence de presse du CRT LR du 8 juin 2006.

5- Source Union Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air, Enquête 2001

du Tourisme, Office du Tourisme), on trouve des “animateurs du tourisme rural”, des “animateurs nature”, des “assistants de développement du tourisme rural”, des “responsables marketing”, des “chefs de projets” ou des “chargés de mission tourisme”.

Quant à l'**enseignement du sport**, il concerne les professeurs de sport (DDJS, DRDJS, CREPS), les enseignants d'E.P.S. (collèges, lycées et UFR STAPS) et des agents des collectivités territoriales (ETAPS).

Les champs conventionnels auxquels se rattachent ces emplois sont multiples. Les principales conventions collectives sont celles de l'animation socioculturelle, du tourisme social et familial, des centres sociaux, des espaces de loisirs d'attraction et culturels, du golf et des centres équestres. **La convention collective du sport** quant à elle, regroupe principalement les entreprises dont la finalité est l'organisation et la gestion des activités sportives.

L'ENCADREMENT DES PRATIQUES, CŒUR DE METIER DU SECTEUR

L'ENCADREMENT des activités physiques et sportives représente 2/3 des emplois⁶. C'est **une profession réglementée**, qui évolue fortement ces dernières années, pour répondre notamment à l'exigence accrue de sécurité des pratiquants (loi sur le sport de 1984) et aux besoins des employeurs.

Cela s'est en particulier traduit par la prise en compte de certains **diplômes fédéraux** dans la liste des diplômes homologués autorisant l'encadrement rémunéré, la création du BAPPAT de niveau V puis du BPJEPS de niveau IV et la prise en compte des certificats de qualification professionnelle (CQP).

La diversification des emplois et le **renforcement de la polyvalence**⁷ ont été ainsi accrus, faisant progressivement évoluer le profil d'emploi dominant de l'enseignant spécialisé dans une discipline (de type BEES), à l'éducateur sportif couvrant les besoins de polyvalence

d'une famille d'activités.

C'est le mouvement sportif et le secteur marchand qui rassemblent l'essentiel des emplois centrés sur l'encadrement de la pratique. Associations, clubs sportifs, bases de plein air, entreprises privées portent des activités et des emplois qui relèvent tout autant du **secteur marchand** que **non marchand**. Ils sont recensés par l'ANPE en tant qu'“animateurs généralistes de loisirs”, “animateurs spécialistes sport” ou “éducateurs sportifs” et par l'INSEE en tant que “moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels” et “animateurs socioculturels et de loisirs”.

Ce type d'emploi, marqué par la **saisonnalité et un turn-over important**, est fortement lié au secteur du tourisme et répond aux nouvelles exigences des clientèles, en particulier dans les zones rurales, d'arrière pays et de montagne.

DU CLUB AU PRESTATAIRE DE SERVICE, UNE PROFESSIONNALISATION ENCORE FRAGILE

MALGRÉ les aides apportées, en particulier par l'Etat, la professionnalisation des structures sportives est encore fragile. Au niveau national, 71% des structures employeurs ont été constituées avant 1990 et 2/3 d'entre-elles ne sont devenues

employeurs qu'après 1990. A cela se rajoutent 29% de structures qui se sont constituées avec un emploi à la clé autour d'un projet de développement territorial dans les années 1996-2000.

UN SECTEUR ASSOCIATIF EN MUTATION

EN Région, plus de 90 % des structures employeuses sont des associations et leurs dirigeants ont découvert, pour la plupart, la fonction employeur dans ses dimensions sociales, économiques et administratives. Ils sont ainsi passés progressivement du rôle d'encadrant sportif bénévole à celui de gestionnaire de projet de développement.

Pour les aider, les institutions publiques ont déployé de nouvelles mesures comme le dispositif “Impact Emploi association” ou le “chèque service” de l'Urssaf et créé des structures d'appui conseil intermédiaires au nombre desquels les associations “Profession Sport” et le “centre de ressource et d'information des bénévoles”. Le mouvement sportif s'est

quant à lui plus particulièrement centré sur la formation des dirigeants.

La professionnalisation engagée a permis de créer avant tout de l'emploi à temps partiel comme en témoignent les premiers résultats de l'enquête en cours auprès de la Branche du Sport. En région, 1 956 emplois (soit 996 équivalents temps pleins)⁸ ont été recensés. La durée moyenne du travail est de l'ordre du mi-temps. La rémunération horaire moyenne de 2,43 SMIC⁹, dépasse largement celle de la convention collective du sport. Ce niveau de rémunération pose la question de la prise en compte de la totalité des heures de travail.

LA FIN DU MODELE HISTORIQUE ?

L'ANALYSE de l'emploi et de la formation dans le champ des métiers du sport et des loisirs sportifs doit s'inscrire aujourd'hui dans le cadre d'une approche plurielle qui prend en compte les finalités poursuivies par les structures employeurs,

les modèles économiques auxquels elles se rattachent (tourisme, social, éducatif...), l'environnement institutionnel dont elles dépendent et le territoire sur lequel elles se situent.

6- ITHAQUE - 2006.

7- EMC Consultant, 2005.

8- Ont répondu à l'enquête : bénévoles, élus d'association (74%), cadres salariés ou gérants (10%), salariés (16%).

9- Source: UNIFORMATION - collecte 2006.

Émergence d'un nouveau modèle économique

Typologie	Finalité	Production	Stratégie	Contexte	Rapport au territoire
Le club sportif	Apprentissage d'une technique au plus haut niveau possible	Entraînement uni disciplinaire Compétitions	Augmenter les effectifs en vue d'une meilleure sélection de l'élite	Orientations sportives fédérales	Subvention, installations sportives, animation socio sportive
Le prestataire de services sportifs	Répondre aux aspirations des usagers du sport	Activités de loisirs* Mise en place d'un cadre attractif	Diversification des activités Adaptation aux publics	Activités de proximité	Réponses institutionnelles ou privées, Action économique

* C'est la notion de plaisir à pratiquer qui l'emporte sur les apprentissages techniques, notion de « Fun »

PROFESSIONNALISER, DEVELOPPER, PERENNISER

MAIS quel que soit le type de structure employeur, la demande des acteurs du sport en région est celle d'une plus grande professionnalisation des emplois, pour développer les structures et les pratiques sportives et pérenniser les emplois. Mobilisés sur des finalités multiples (compétition, éducation...), confrontés à des exigences croissantes, à des prérogatives en évolution permanente ou à la marchandisation du sport, les acteurs sont contraints de se professionnaliser. La professionnalisation s'impose.

Cela peut passer par la refonte des diplômes, la consolidation de l'emploi, l'identification de parcours professionnels, la mise en

correspondance de l'offre de formation pour favoriser l'adaptation aux postes de travail, la polyvalence d'activité et la nécessaire reconversion des personnels encadrants.

Deux orientations apparaissent distinctement dans le cadre de l'étude en cours : la construction de parcours qualifiants pour les jeunes d'une part, notamment au travers des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage et la redéfinition des compétences et des contenus de formation relative aux métiers d'encadrant du sport et de gestionnaire de projet sportif, d'autre part.

Les compétences nouvelles attendues par les acteurs du sport

	ENCADRANT SPORTIF	GESTIONNAIRE de PROJET
Domaines	Maîtrise de la communication Connaissance des publics Capacité d'adaptation des pratiques	Maîtrise de l'environnement privé, public Méthodologie du projet d'entreprise Connaissance des acteurs, des dispositifs
Mode	Adaptation au poste de travail, sous une logique de parcours de professionnalisation	Formation initiale ou en cours d'emploi dans le cadre d'évolution de carrière.
Concept	Notion de service	Démarche qualité

UNE nouvelle branche professionnelle est aujourd'hui en gestation. Des syndicats employeurs, salariés ou professionnels se structurent. De son côté l'Etat recentre ses interventions sur l'adaptation de la formation à la diversité des employeurs et à leurs

nouvelles attentes. L'évolution des diplômes du Ministère, des STAPS et des fédérations, et surtout la délivrance de certificats de qualification professionnelle – CQP, par la branche professionnelle, participent de cette évolution.

UNE MISE EN RÉSEAU TERRITORIALISÉE DES ACTEURS DU SPORT

POUR autant, la professionnalisation du sport passe aussi par un accompagnement renforcé des professionnels et une mise en réseau territorialisée des acteurs du sport.

Définir une nouvelle forme de gouvernance est aujourd'hui nécessaire pour concilier l'organisation actuelle du sport, la place prépondérante des bénévoles et les enjeux de son développement. De nouvelles formes d'organisation territorialisées, associant les

professionnels, les différents acteurs que sont les associations, les collectivités locales, les pratiquants voire le secteur privé de la fabrication et de la distribution du matériel sportif, sont à rechercher. Cela constitue probablement une condition nécessaire pour que les politiques d'emploi et de formation, gagnent en efficacité, au plus grand bénéfice des acteurs du sport et des pratiquants.



Oref

Siège social : 201 avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2

Tel. 04 67 13 20 80 – Fax 04 67 13 81 59

e-mail : info@oref-lr.org

www.oref-lr.org

Directeur de la publication : Alain CWICK – Président de l'OREF